

## Convention entre la CNS et P&T Luxembourg relative au système de remboursement par chèque



A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les P&T remplaceront la BCEE en tant que partenaire de la CNS dans le cadre du remboursement des prestations en nature par chèques. Les chèques établis par les agences de la CNS pourront être encaissés sans frais ni aucune retenue auprès de chaque bureau de poste de P&T Luxembourg.

### Quelles sont les conditions pour obtenir un chèque?

Au jour de leur présentation à une agence de la CNS, les factures doivent être acquittées depuis moins de 15 jours et leur montant total doit atteindre au moins 100 €.

### Quelle est la validité des chèques émis par la BCEE avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012?

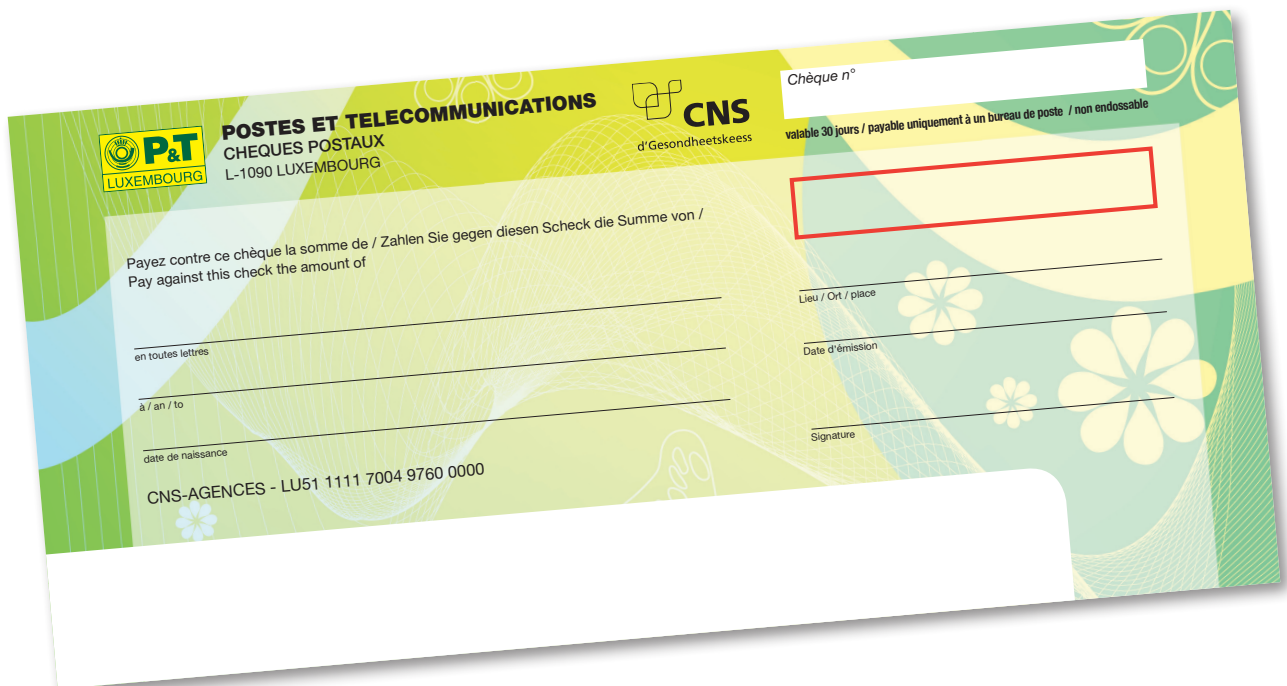
Les assurés qui sont encore en possession d'un chèque émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 dans le cadre

de la convention entre la CNS et la *Banque et Caisse d'Epargne de l'État* disposent d'un délai de 30 jours pour encaisser le chèque sans frais auprès de la BCEE.

### Existe-t-il une alternative?

L'assuré peut également déposer la facture ou les mémoires d'honoraires payés et acquittés dans une des boîtes à lettres externes ou internes installées dans chaque agence de la CNS, qui procédera au remboursement par virement, ou bien les envoyer sans affranchissement (uniquement valable au Luxembourg) à l'adresse suivante:

CNS – Service Virements  
L-2980 Luxembourg



**P&T LUXEMBOURG** **POSTES ET TELECOMMUNICATIONS** **CNS**  
**CHEQUES POSTAUX** **d'Gesondheetskeess**  
L-1090 LUXEMBOURG

Chèque n° \_\_\_\_\_  
valable 30 jours / payable uniquement à un bureau de poste / non endossable

Payez contre ce chèque la somme de / Zahlen Sie gegen diesen Scheck die Summe von /  
Pay against this check the amount of \_\_\_\_\_

en toutes lettres \_\_\_\_\_  
à / an / to \_\_\_\_\_  
date de naissance \_\_\_\_\_

CNS-AGENCES - LU51 1111 7004 9760 0000

Lieu / Ort / place \_\_\_\_\_  
Date d'émission \_\_\_\_\_  
Signature \_\_\_\_\_